

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 05/10/17
Affichage le : 25/10/17
Transmission préfecture le : 25/10/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20171013-lmc199918-DE-1-1
Du : 25/10/17
Délibération exécutoire le : 25/10/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

**POLITIQUE B07 RSA ET INSERTION
PARTENARIAT EMPLOI/INSERTION AVEC LA
SOCIÉTÉ GENERAL ELECTRIC MEDICAL SYSTEMS
PASSATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS CONCLUES AVEC CETTE SOCIÉTÉ
TRANSFERT DES DROITS ET OBLIGATIONS DU DÉPARTEMENT AU G.I.P. ACTIVITY'**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME CATHERINE ARENOU ,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général des Yvelines du 14 février 2014 portant sur le soutien à la société GE Medical Systems relatif au projet de recherche et développement « MammoNExT » ;

Vu la délibération du Conseil Général des Yvelines du 18 décembre 2014 portant création d'un groupement d'intérêt public d'insertion ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attribution à la Commission permanente, article 15 ;

Vu la convention entre le Conseil départemental des Yvelines et la société GE Medical Systems relative à l'attribution de l'aide à la recherche et développement pour le projet « MammoNExT », signée le 19 novembre 2014 ;

Vu la convention entre le Conseil départemental des Yvelines et la société GE Medical Systems relative au soutien financier de GE aux actions entreprises par le Conseil départemental des Yvelines dans le cadre de sa politique d'insertion et de retour à l'emploi, signée le 19 novembre 2014 ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Activity' » du 17 avril 2015, modifiée le 19 juin 2017;

Vu la demande d'avenants de la société GE Medical Systems signifiée par courrier du 7 juillet 2017 ;

Considérant que le projet MammoNExT est finalisé conformément à la convention susvisée ;

Considérant que les éléments associés au versement du solde de la subvention à GE Medical Systems ne seront disponibles que lors de la clôture du consortium MammoNExT signé avec la Banque Publique d'Investissement en juin 2018 ;

Considérant le démarrage tardif de la commercialisation des corps de mammographe fin 2016 au lieu de courant 2016 et les résultats prometteurs des premières ventes ;

Considérant le versement des recettes des ventes ou la conduite d'opérations de mécénat par GE Medical Systems en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi ;

Considérant le transfert de compétences intervenus entre le Département et le GIP « Activity' » en matière d'insertion professionnelle ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'avenant n°1, ci-joint, à la convention adoptée par délibération du 14 février 2014 en faveur de la société GE Medical Systems relatif au projet de recherche et développement « MammoNExT, qui proroge le délai de caducité de la convention R&D de 1 an.

Approuve l'avenant n°1, ci-joint, à la convention adoptée par délibération du 14 février 2014 relatif au soutien financier de GE Medical Systems aux actions entreprises par le Conseil départemental des Yvelines dans le cadre de sa politique de retour à l'emploi, qui décale le versement des recettes de vente à la période 2018 à 2021 et, transfère les droits du Département à l'agence départementale d'insertion Activity'.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ces avenants et tout acte qui en découlerait. Considérant que ce changement est sans incidence sur le montant de subvention alloué par le Département soit 1 000 000 €.

Dit que les subventions seront imputées au chapitre 204, article 20422 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

**PARTENARIAT EMPLOI/INSERTION AVEC LA
SOCIÉTÉ GENERAL ELECTRIC MEDICAL SYSTEMS
PASSATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS CONCLUES AVEC CETTE SOCIÉTÉ
TRANSFERT DES DROITS ET OBLIGATIONS DU DÉPARTEMENT AU G.I.P. ACTIVITY'**

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (34) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (8) : Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Philippe Brillault, Pierre Fond, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly, Elodie Sornay, Yves Vandewalle.